



08-HOT-020

Motion du groupe socialiste: Soutenir la création d'emplois grâce au micro-crédit et aux micro-entreprises.

Une des difficultés majeures des créateurs d'entreprises n'est pas la fiscalité, mais l'accès au crédit. Souvent, il est très difficile de convaincre les banques de prêter même des sommes réduites. Les investisseurs privés sont particulièrement exigeants lors de la création d'entreprise, et il est souvent difficile pour un entrepreneur de rester propriétaire de sa propre entreprise. Se tourner vers sa famille ou ses amis n'est pas une meilleure solution et est souvent impossible, car cela implique tous ses proches dans la prise de risque. Le micro-crédit constitue en revanche une solution qui a fait ses preuves. Prêter de très petits montants (entre 3'000 et 30'000 francs) à taux raisonnable permet souvent de démarrer une entreprise. En plein essor dans les pays en voie de développement, le micro-crédit est aussi de plus en plus utilisé dans les Etats industrialisés. Ainsi, il permet souvent à des personnes à très faible revenu n'ayant pas accès aux crédits bancaires traditionnels, par exemple des personnes sans emplois, de lancer une petite entreprise qui leur permettra de se réinsérer dans le marché du travail. Le micro-crédit permet aussi de faciliter l'accès à l'entrepreneuriat pour des catégories de la population qui y sont sous-représentées, p. ex. les femmes ou les migrants.

Le micro-crédit ne nécessite pas d'importants investissements publics, car il peut être conçu pour s'auto-alimenter. Même si cela n'était pas le cas, le financement de crédit d'aide à la création d'entreprise est beaucoup moins cher que des réductions de fiscalité, alors qu'il cible directement les petites entreprises qui ont vraiment besoin de soutien. En outre, les montants investis dans le soutien au micro-crédit sont extrêmement rentables pour l'Etat lorsqu'ils permettent –et c'est très souvent le cas– de sortir des personnes de l'aide sociale. L'Union Européenne soutient par exemple le micro-crédit (prêts jusqu'à 25'000 €) dans le cadre d'une initiative pour un développement de la micro-finance et de son programme pour l'emploi et la solidarité sociale¹. Cette stratégie vise aussi à améliorer le conseil et l'assistance technique pour ces nouveaux micro-entrepreneurs, afin d'améliorer la pérennité de leur affaire. Le taux de survie des micro-entreprises ainsi soutenues est d'environ 60% après deux ans. Les montants prêtés sont en moyenne de 7500 € et le coût de chaque nouvel emploi ainsi créé se monte à environ 5000€ pour les collectivités publiques.²

En Suisse romande, la fondation ASECE (Association Solidarité Et Création d'Entreprises), créée en 2000, peut accorder un prêt et un accompagnement pour la phase de démarrage et un suivi ultérieur (assuré grâce à l'engagement bénévole de spécialistes expérimentés). Après 6 ans, elle a accordé 80 prêts à faible taux d'intérêt pour un montant total de 1,4 millions de francs, ce qui a généré 90 emplois et un chiffre d'affaires de 23 millions de francs par an. Les défaillances ont porté sur 7 projets, soit moins de 10%. Cette fondation lausannoise a obtenu le soutien du Seco et de tous les cantons romands, excepté celui du canton de Vaud. La ville de Lausanne a octroyé une subvention (250'000.—Fr. pour le capital et récemment 90'000.—Fr. d'avance pour le fonctionnement) à l'ASECE.

Par la présente motion, le groupe socialiste demande donc au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil son exposé des motifs et projet de loi sur le soutien à la création de micro-entreprises et au micro-crédit, notamment non bancaire. Cette loi doit notamment définir

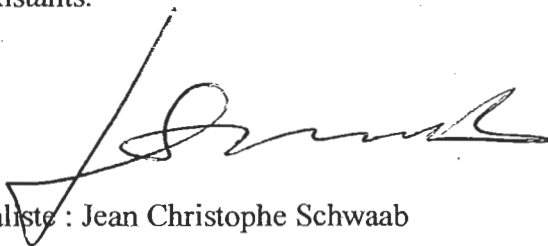
¹ Voir la communication de la commission 13.11.2007 COM(2007) 708 final et la décision 1672/2006/CE du parlement et du conseil européens, JO 15.11.2006, L 315/1

² Communication de la commission européenne du 13.11.07 (cf note 1), p. 13.

- les modalités du soutien par l'Etat aux organisations de micro-crédits (subventions directes, cautionnement, prêt, statut fiscal favorable) et éventuellement à leurs investisseurs
- les montants du soutien par l'Etat et par les institutions qui en dépendent, notamment les hautes écoles et la banque cantonale
- le type d'organisation pouvant être soutenues, notamment celles à but non lucratif. A ces fins, l'EMPL contiendra un recensement des différents organismes de micro-crédit actifs dans le canton et en Suisse, ainsi qu'un résumé des bonnes pratiques dans les Etats voisins
- les modalités de micro-crédits délivrés par les organisations soutenues (montants, durées, taux d'intérêts, garanties exigées)

Cette loi doit prévoir en outre un soutien concret aux créateurs, ainsi qu'au transfert et la reprise de micro-entreprises, par exemple la formation, le conseil, le tutorat et l'assistance technique. Ce soutien pourrait soit direct, soit par le biais d'organismes de conseils pour la création d'entreprises existants.

Riex, le 28 janvier 2008

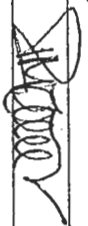
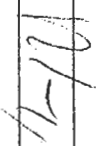


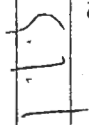


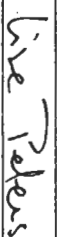

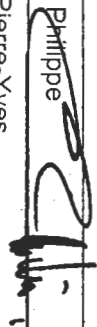

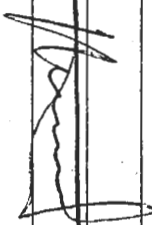
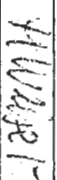



Au nom du groupe socialiste : Jean Christophe Schwaab

Liste des députés signataires – état au 22 janvier 2008

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesia 	Chatelain André	Durussel José
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette 
Ansermet Jacques	Chevalley Edna 	Eparis Olivier
Apothéloz Stéphanie 	Chollet Jean-Luc	Fardel Claude-André
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Favez Jean-Michel 
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Favrod Pierre-Alain 
Ballif Laurent 	Clot Bertrand	Feller Olivier
Bally Alexis	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Bavaud Sandrine	Cornaz-Rovelli Valérie	Fiora-Guttman Martine
Bernhard Maximilien	Cornut Michel	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André 
Bolay Guy-Philippe	De Preux Patrick	Gaudard Jean-Pierre
Bonjour Eric	Debluè François	Gay Vallotton Michèle 
Bonny Dominique-Richard	Décaillet Anne	Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décosterd Anne	Girardet Lucas
Borloz Frédéric	Delacour André	Gardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline	Depoisier Anne-Marie 	Glutz Félix
Brélaz François	Deriaz Philippe 	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Despot Fabienne	Gorrite Nuria 
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Grandjean Pierre
Calpini Christia	Dind Claudine	Grognoz Frédéric
Capt Gloria	Dollivo Jean-Michel	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 22 janvier 2008

Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Rod Armand
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne 	Rostan Jacqueline
Haldy Jacques	Miéville Michel	Roulet Catherine
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquet-Berger Christiane	Monod Alain	Saugy Roger 
Jaquier Rémy	Montangero Stéphane 	Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole	Mossi Michele	Schwaab Jean Christophe
Jungclaus Delarze Suzanne	Mouquin Michel	Schwaar Valérie 
Junod Grégoire 	Pache Rémy	Schwab Claude 
Kaelin Pierre	Payot François	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Kernen Olivier 	Perrin Jacques	Streit Christian
Kohli Dominique	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Labouchère Catherine	Peters Lise 	Truffer Jean-Jacques
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Maillefer Denis-Olivier 	Pidoux Pierre-André	Venzelos Vassilis
Mange Daniel	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Manzini Pascale	Randin Philippe 	Volet Pierre
Marendaz André 	Rapaz Pierre-Yves	Vuilleumier Marc
Martinet Philippe	Relchen Gil	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Renaud Michel 	Weber-Jobé Monique 
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Reymond Philippe	Wyssa Claudine
Melly Serge	Rochat Nicolas 	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rochat Pierre	Zwahlen Pierre